



région yon

RC1A
AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE SUISSE
DE MIES À FOUNEX

PRÉSENTATION	3
RENFORCER LA SÉCURITÉ	4
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ	5
RÉALISER DES ESPACES CONVIVIAUX	6
UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	7

Coppet

Founex

Mies

Tannay



régionyon

PRÉSENTATION

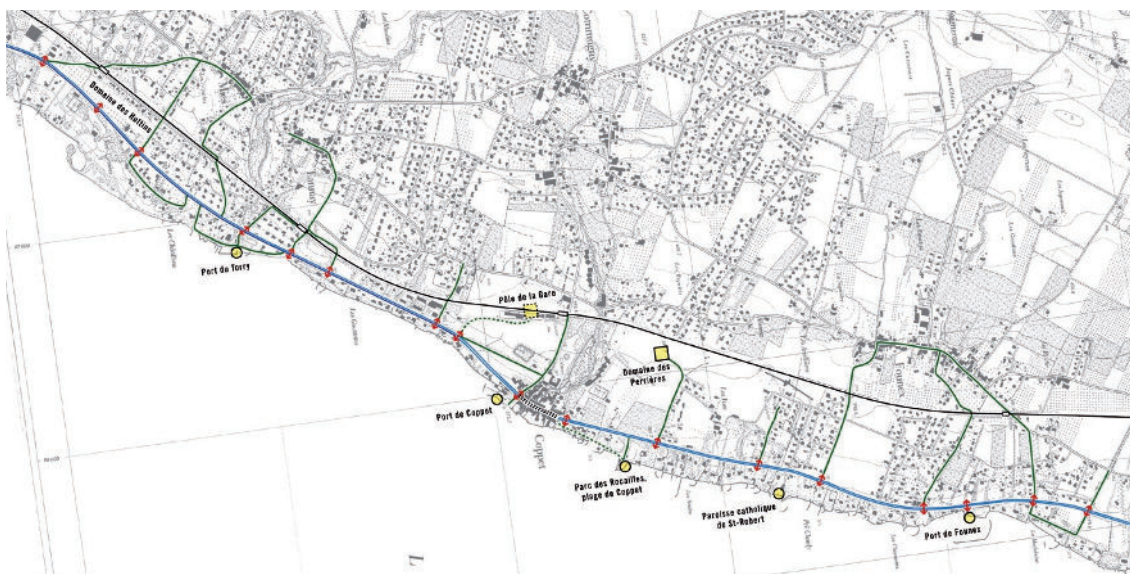
AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE SUISSE (RC1A) DE MIES À FOUNEX

Historiquement, la route Suisse constitue un itinéraire de transit important, qui traverse le territoire des communes riveraines du lac Léman. Au fil du temps, les quartiers résidentiels s'y sont densifiés et les riverains en subissent les diverses nuisances sans avoir beaucoup de prise sur son aménagement et son intégration territoriale.

Une réappropriation locale et régionale de la route cantonale et un rééquilibrage de ses

fonctions sont indispensables. Son rôle de transit doit être remplacé par une fonction de distribution du trafic local et régional.

Dans cette perspective, les autorités communales de Mies, Tannay, Coppet et Founex se sont regroupées en 2003 sous l'impulsion de Régionyon et en collaboration avec l'Etat de Vaud afin de développer un concept directeur d'aménagement de la route Suisse.

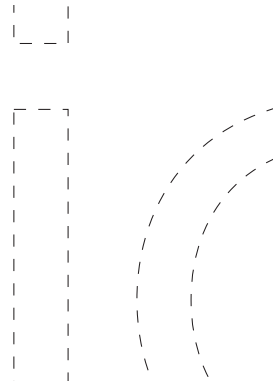


UNE MOBILITÉ DOUCE EN TOUTE SÛRETÉ

La vitesse du trafic sur la RC1a est importante. C'est pourquoi les cheminements pour piétons et les pistes cyclables seront séparés de la chaussée empruntée par les véhicules motorisés. Les traversées piétonnes seront aménagées en îlots de sécurité de manière à offrir des parcours attractifs et sécurisés.

UNE LIMITATION DE LA VITESSE

Le concept directeur vise à une réduction de la vitesse. Cette limitation de vitesse et la réduction du gabarit de la route serviront à diminuer les nuisances sonores dont souffrent actuellement les riverains, ainsi qu'à sécuriser les débouchés importants (quartiers et groupes de villas) et le trafic en général.



UN STATIONNEMENT SÉCURISÉ

Les secteurs de stationnement actuels et futurs le long du lac seront prioritairement desservis par une contre-route. Il s'agit d'une route parallèle à la route principale, adaptée à la desserte d'une zone de loisirs, et permettant une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement.



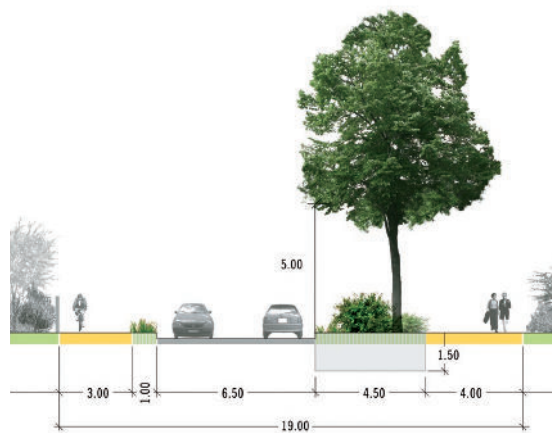
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

UNE MOBILITÉ DOUCE PRIVILÉGIÉE

Des liaisons piétonnes et cyclables seront aménagées de manière à favoriser les déplacements doux le long de la route Suisse et entre les centres des villages, les gares CFF et les espaces de détente au bord du lac.

EXEMPLE DE PROMENADE CÔTÉ LAC

Cet aménagement est le plus intéressant du point de vue de la sécurité et du paysage. Il permet de réduire la largeur de la chaussée (limitation de la vitesse) et offre la possibilité d'aménager un espace piétonnier agréable et conséquent côté lac. Ce choix est motivé par la création d'un itinéraire pour les déplacements doux en relation avec les activités lacustres et se situe dans la continuité du chemin riverain prévu par le Plan directeur cantonal des rives du lac Léman.



UN TRAFIC FLUIDIFIÉ

Pour fluidifier le trafic, les principaux carrefours seront modifiés en giratoires. Les accès aux autres débouchés importants seront dotés d'un dispositif de présélections afin d'améliorer les accès aux centres villageois.

UNE FACILITÉ DE STATIONNEMENT ET D'ACCÈS

De nouvelles places de parc de stationnement en relation avec les équipements lacustres sont prévues, alors que l'accès direct aux parcelles privées est maintenu.

UN ACCÈS FAVORISÉ AUX GARES CFF

A moyen terme, les gares CFF de Mies, Tannay et Coppet seront desservies par un RER toutes les 15 minutes, rendant les agglomérations avoisinantes encore plus accessibles. Cette offre doit être aisément abordable et mise en valeur grâce à des aménagements conviviaux (restructurations du stationnement, parkings à vélos, continuité des bandes cyclables, cheminements piétons sécurisés, préservation du panorama, etc.).



UN AXE PAYSAGER INTERCOMMUNAL

Des espaces publics et de loisirs seront créés de part et d'autre de la route. Généreux et conviviaux, ils seront sécurisés et aisément accessibles. Leur intégration à un axe paysager intercommunal constituera une véritable « avenue », prolongée par une unité de traitement de tous les tronçons de la RC1a (de Versoix à Lausanne).

DES SÉQUENCES PAYSAGÈRES LOCALISÉES

Le concept directeur identifie quatre séquences principales. Il s'agit de Mies, de Mies-Tannay, des entrées Nord et Sud du bourg de Coppet, ainsi que du port de Founex.

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aménagements proposés apportent une réelle plus-value sociale et environnementale. Ils mettent en valeur cet axe historique et permettent aux riverains et usagers des lieux de se réappropriier le lac et ses abords, renforçant ainsi la qualité de vie.

Des réaménagements de la RC1a entre Mies et Founex sont nécessaires : limitation de vitesse, mesures antibruit, voies piétonnes et cycables, concept paysager séquencé, facilitations d'accès aux gares CFF et aux centres villageois, ouvertures sur le lac et valorisation des espaces publics font partie des mesures préconisées qui modifieront considérablement l'allure de cette route.

Ce projet, qui est en phase avec les projets régionaux actuels et futurs (par exemple, implantation de la FIBA à Mies, port du Torry à Tannay, Plan directeur localisé de la gare de Coppet), vise à améliorer la sécurité, l'accessibilité locale et à renforcer les qualités paysagères de l'endroit.



UN PARTENARIAT DURABLE

Le concept directeur de l'aménagement de la route Suisse (RC1a) de Mies à Founex offre une vision coordonnée et unifiée des séquences d'aménagements et du traitement de cet axe. Le canton, les communes de Mies, Tannay, Coppet et Founex, ainsi que Régionyon s'engagent à le respecter dans un esprit de partenariat.

Ce plan illustre les tronçons de la route Suisse en relation directe avec les projets ponctuels, les intentions et les souhaits exprimés par les communes. Une coordination entre ces projets et l'aménagement de la RC1a doit être possible à court, moyen et long terme.

Dans ce sens, riverains et habitants des quatre communes concernées sont invités à participer aux phases d'information et de consultation avec les autorités communales et cantonales ainsi que des représentants de Régionyon.



Conseil régional du district de Nyon
10, rue du Marché — 1260 Nyon
Téléphone 022 361 23 24 — Fax 022 361 23 02
www.regionyon.ch